

N°	2	2	4
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Renouvellement du CUI (ancien CAE) de Mme OUALLET (assistante administrative)</p>	<p>L'an deux mil dix</p> <p>Le lundi 18 octobre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.</p> <p>Etaient présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT.</p> <p>Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. DAVERGNE, JACOB (pouvoir à M. PECQUERY), JUMEL, MAQUET, MAUGEZ.</p> <p>- Renouvellement du contrat de travail de Mme OUALLET</p> <p>M. PECQUERY signale que le contrat de travail de Mme OUALLET, expirera au 31/12/10. Dans l'hypothèse où le Conseil ne se réunisse pas d'ici cette période et soulignant sa satisfaction dans le travail fourni, il préconise de reconduire ce contrat.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>9 septembre 2010</p>	<p><i>Le Conseil, après avoir entendu les propos du Président :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>autorise le Président à signer la convention entre le Pôle emploi pour le compte de l'Etat et l'Institution Bresle ainsi que le contrat unique d'insertion (CUI) pour une durée de 6 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière de secrétariat comptabilité dotée d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h à compter du 01 janvier 2011 et dont la rémunération sera versée sur la base d'un taux horaire égal à 135% du SMIC,</i> • <i>autorise le Président à souscrire une convention et un contrat d'accompagnement dans l'emploi.</i>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 9</p>	<p>Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 64 du budget 2011 de l'Institution.</p>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY